

PIECES REQUISES POUR L'INSCRIPTION DEFINITIVE

Classes de 1^{ère} année DAP / 4^{ème} DT hôtellerie

Elèves provenant du système scolaire luxembourgeois

- fiche d'inscription
- choix de la langue
- **copie** des 3 bulletins de la classe de 5^{ème} générale ou classique
- **copie** de la décision de promotion
- **copie** de l'avis d'orientation
- certificat de résidence élargi (à demander via myguichet.lu) **OU** acte de naissance
- certificat médical
- bulletin de santé
- copie de la carte de vaccination
- 1 photo d'identité récente avec nom au verso de la photo ¹⁾

Elèves provenant d'un système scolaire étranger

- fiche d'inscription
- choix de la langue
- **copie** de tous les bulletins de la dernière année scolaire fréquentée
- **homologation des années d'études précédentes**

Contacteur : M. Narciso FUMANTI
Service de la reconnaissance des diplômes
Ministère de l'Éducation nationale, de l'enfance et de la Jeunesse
18-20, Montée de la Pétrusse
L-2327 LUXEMBOURG
Tél. : (+352) 247-85112

- acte de naissance
- certificat médical
- bulletin de santé
- copie de la carte de vaccination
- 1 photo d'identité récente avec nom au verso de la photo ¹⁾

¹⁾ Données recueillies en vertu de l'article 3 (2) de la loi du 18 mars 2013 relative aux traitements de données à caractère personnel concernant les élèves.

Finalité : Organisation et fonctionnement de l'école

Les parents ont un droit d'accès aux données traitées et bénéficient d'un droit de rectification des données. Dans ce cas, il y a lieu de s'adresser au service de l'enseignement secondaire et secondaire technique du ministère. Le refus de fournir les données obligatoires est passible d'une amende de 25 à 250 € en vertu de l'article 9 de la loi.